



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

DÉVELOPPEMENT DU SCHÉMA INFORMATIQUE

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE BORNES WIFI DANS LES PEPINIÈRES
D'ENTREPRISES - SIGNATURE D'UN MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN
CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay a la charge de la gestion informatique des pépinières d'entreprises,

Considérant la nécessité d'équiper les pépinières d'entreprises d'un réseau wifi,

Considérant qu'en application des dispositions des articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la Commande Publique, et après analyse de l'offre, l'offre de la société BM Tech, ayant son siège social à Hantay (59496), 5 chemin des aubépines, apparaît économiquement la plus avantageuse pour un coût global forfaitaire de 18 944 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet la fourniture et l'installation de bornes wifi dans les pépinières d'entreprises avec la société BM Tech, ayant son siège social à Hantay (59496), 5 chemin des aubépines, et de le signer pour un coût global forfaitaire de 18 944 € HT.

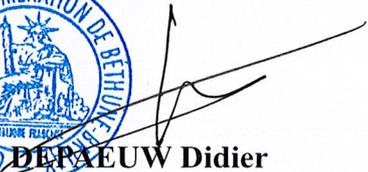
PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .1.1.DEC. 2024

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,




DEPAEUW Didier

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 11 DEC. 2024

Et de la publication le : 11 DEC. 2024

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,




DEPAEUW Didier